

DELIBERATION N° 2010/10-05 - RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE 2009-2010 ET OBJECTIFS 2010-2011

Rapporteur : Madame THOMAS

Administrée par la ville de Ludres, l'Ecole Municipale de Musique a le statut juridique de régie dotée de l'autonomie financière. Son budget est à la charge de la commune qui perçoit un droit de scolarité de la part des élèves.

Ainsi, l'Ecole de Musique a pour objectif l'accès à la musique pour le plus grand nombre et d'offrir la possibilité aux ludréens de pratiquer un instrument dans une proximité géographique, dans un cadre structuré, avec la garantie d'un enseignement sérieux, tout en respectant la notion de loisir du musicien appelé « amateur ».

Elle est un lieu de vie pour le public et permet de créer des rencontres et d'établir des liens entre les différentes structures existantes à Ludres.

D'autre part, sa présence est souvent sollicitée lors des manifestations de Ludres : fête de la musique, jumelage, inauguration de structures.

Un rapport d'activité a donc été établi, comme chaque saison, pour l'année 2009-2010, l'ouverture de l'école étant similaire à une année scolaire.

Enfin, des objectifs peuvent être établis pour l'année 2010-2011. Ils sont proposés dans le rapport ci-joint.

Il est à noter que le Conseil d'Exploitation de l'établissement a rendu un avis favorable au cours de sa séance du 09 juin 2010.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte du rapport de l'école de musique 2009-2010 ;
- de donner son accord sur ses objectifs 2010-2011.